

PROCEDURE EVACUATION D'INCENDIE



DONNER L'ALERTE

En appuyant sur le boîtier de déclenchement de l'alarme.

ÉVACUER LES ENFANTS vers le point de rassemblement identifié :

Par les issues de secours donnant directement sur l'extérieur depuis chaque section

PRENDRE LES REGISTRES de présence adultes et enfants et compter les enfants et les adultes à l'extérieur

PRENDRE UN TÉLÉPHONE

NE JAMAIS RETOURNER SUR LES LIEUX DU SINISTRE SANS L'AVIS FAVORABLE DES SAPEURS-POMPIERS

QUI APPELLE LES POMPIERS ? La personne qui découvre l'incendie.

Numéro de téléphone des pompiers : le 18 ou noter le numéro direct de la crèche.

- La directrice et/ou l'adjointe font le tour pour vérifier qu'il ne reste personne dans les locaux et referment les portes.
- En fonction de l'intensité du feu, la personne habilitée à manipuler les extincteurs éteindra le feu.

QUELQUES RECOMMANDATIONS :

- En cas de fumée épaisse, se baisser, l'air frais se trouve au ras du sol.
- Veiller à ce que les dégagements et issues de secours soient toujours maintenus libres et accessibles, ceci facilitera l'évacuation et l'intervention des secours.
- ❖ Cette procédure est un support pour la mise en place de l'organisation interne de la crèche concernant la procédure évacuation incendie
- ❖ Protocole en lien avec le décret N° 2021-1131 du 30 Août 2021 (1er protocole)